

LA DISCUSSION



JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dépts limitrophes . . .	UN AN : 10 fr.	SIX MOIS : 5 fr.	TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements . . .	12	6	4
Etranger	Le port en sus.		

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 1^{er} Mai.

Nous remercions ceux de nos confrères de la presse démocratique qui ont répondu à l'appel que nous leur avions adressé à l'occasion de notre numéro exceptionnel, et du concours matériel qu'ils nous ont prêté et de la sympathie qu'ils nous ont exprimée. L.-PAUL DUMAREST.

ELECTIONS DE 1869

Par décret du 27 avril, les collèges électoraux sont convoqués pour le 23 mai, à l'effet d'élire un député par circonscription. Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes : le premier jour, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le second jour, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Circonscriptions électorales du Rhône.

- 1^{re} Circonscription : Lyon (1^{er} canton), Lyon (2^e canton), Lyon (6^e canton), Lyon (8^e canton), Villeurbanne.
- 2^e Circonscription : Lyon (3^e canton), Lyon (4^e canton), Lyon (5^e canton), Lyon (7^e canton).
- 3^e Circonscription : L'Arbresle, Limonest, Neuville, Vaugneray, Anse, Tarare.
- 4^e Circonscription : Condrieu, Givors, Morant, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent de Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise.
- 5^e Circonscription : Beaujeu, Belleville, Bois-d'Oingt, Lamure, Monsols, Thizy, Villefranche.

Au moment où s'ouvre la période électorale, nous croyons utile de placer sous les yeux de nos lecteurs, le texte du titre II de la loi relative aux réunions publiques, où il est spécialement question des réunions électorales.

H. L.

TITRE II.

DES RÉUNIONS PUBLIQUES ÉLECTORALES.

8. Des réunions électorales peuvent être tenues à partir de la promulgation du décret de convocation d'un collège pour l'élection d'un député au Corps législatif, jusqu'au cinquième jour avant celui fixé pour l'ouverture du scrutin. Ne peuvent assister à cette réunion que les électeurs de la circonscription électorale et les candidats qui ont rempli les formalités prescrites par l'article 1^{er} du sénatus-consulte du 17 février 1838. Ils doivent, pour y être admis, faire connaître leurs nom, qualité et domicile.

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

La Descente de Gaston aux Enfers

(FANTAISIE CONTEMPORAINE)

(Suite)

Nous franchîmes le seuil d'une grande salle discrètement éclairée. Dans cette salle, une centaine de messieurs et une cinquantaine de dames qui semblaient écouter ; au fond, sur une estrade, une table recouverte d'un tapis vert ; sur la table, une lampe, un verre, une carafe d'eau, un sucrier ; derrière, un jeune homme pâle, en habit noir et en cravate blanche. A en croire un programme que mon maître avait tiré de sa poche, ce jeune homme était censé causer sur la philosophie. On n'entendait rien. Au lieu de sons, il sortait de ses lèvres des bulles de savon qui montaient dans l'air et crevaient presque aussitôt. Le pauvre orateur les regardait s'élever et s'évanouir avec stupeur. La désolation se peignait sur ses traits ; il passait sa main tremblante sur son front, se mouchait, toussait, buvait. Quand la carafe fut vide, il se leva, salua la compagnie, et disparut par une porte latérale. Un orientaliste allemand prit sa place. Il devait entretenir l'auditoire de l'influence du séjour des Hébreux en Egypte, sur l'écriture hiéroglyphique. Cette fois, ce ne fut plus des bulles de savon, mais un écheveau de fil qui sortit de la bouche de l'orateur aussitôt qu'elle s'ouvrit, et qui alla, s'allongeant, s'épaississant, se croisant et s'emmê-

La réunion ne peut avoir lieu qu'un jour franc après la délivrance du récépissé qui doit suivre immédiatement la déclaration. Toutes les autres prescriptions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont applicables aux réunions électorales.

Nous apprenons à la maison d'arrêt que notre gérant est cité à comparaître, mardi prochain, en police correctionnelle, pour avoir contrevenu, en publiant le discours de M. Hénon, dans un de nos précédents numéros, à la loi qui interdit la reproduction partielle des débats du Corps législatif.

Nous n'avons pas sous les yeux le texte de la loi, et nous ayons n'y avoir point songé en reproduisant le discours de M. Hénon sans le faire suivre de la réponse de M. de Forcade La Roquette. Mais la seule impartialité nous eût fait un devoir de reproduire également cette réponse, si M. le ministre ne se fût borné à dire qu'il ne répondait pas faute de documents. Au surplus, tout le monde a lu dans les journaux quotidiens, soit le discours de M. Hénon, soit la réponse du ministre.

Quoiqu'il en soit, pour donner satisfaction à la loi, nous reproduisons aujourd'hui cette réponse. Nos lecteurs la trouveront à notre quatrième page et pourront la rapprocher du discours de M. Hénon, inséré dans notre numéro exceptionnel, en date du 18 avril.

Si cette satisfaction ne suffit pas au Ministère public, nous n'avons aucun moyen de l'empêcher d'en poursuivre une autre, tout en nous réservant d'examiner jusqu'à quel point la loi et l'équité lui permettent de l'obtenir.

L.-PAUL DUMAREST.

BULLETIN POLITIQUE

« La session a été close au milieu d'une froideur inaccoutumée, et après un vote presque imposé. La législature finit comme elle a commencé : par la résignation et l'obéissance. »

Ces lignes, que nous extrayons du *Temps*, résumant trop fidèlement, dans leur concision sévère, les travaux de la législature qui vient de finir, pour que nous jugions utile d'y ajouter un commentaire. Laissons M. le président Schneider déclarer que la législature de 1863 « marquera dans l'histoire ; » laissons-le célébrer « la grande somme d'intelligence et le dévouement patriotique » dont la Chambre aurait fait preuve. — Dominant le tumulte des hurrahs officiels, une voix s'est fait entendre : « Vive la souveraineté nationale ! Vive la Liberté ! » Ce cri, poussé par la gauche, aura dans le pays un retentissement

lant toujours. Il essayait de ses deux mains de le débrouiller ; mais c'était peine perdue ; le maudit écheveau se nouait et s'enchevêtrait toujours davantage. A la fin, le malheureux orientaliste cassa tout et se sauva en s'arrachant les cheveux.

Un économiste lui succéda. Il avait l'air d'un homme vraiment consciencieux. Seulement, tandis qu'il s'imaginait faire pénétrer ses doctrines dans l'esprit de ses auditeurs, à l'aide d'arguments, il les y enfonçait en réalité à coups de marteau. Je le voyais très-bien, son marteau ; il pesait au moins trois kilogrammes ; ses robustes mâchoires en serraient le manche, et il le manœuvrait avec une force terrible.

Quand il eut assommé une dizaine de personnes, les autres se levèrent et le chassèrent de la salle.

C'était le tour d'un voyageur qui devait raconter ses impressions au pays des Niams-Niams.

Il entra sans façon, les deux mains dans les poches d'une jaquette assez brûlée par le soleil et déteinte par la pluie pour avoir vu bien des climats. Il s'assit, sourit d'un air bon enfant, et entama son récit.

De paroles, pas plus que le philosophe, l'orientaliste et l'économiste, mais de beaux gros canards qui s'envoaient chaque fois qu'il remuait les lèvres, et se dispersaient par toute la salle en poussant des couans-couans formidables.

Ce que voyant, l'assemblée se mit à siffler, et sortit en tumulte, laissant le voyageur libre de s'émerveiller lui-même de ses aventures.

Nous traversâmes bientôt un petit carrefour où allaient et venaient des femmes dont l'air, la mise, la démarche montraient que, de leur vivant, elles étaient du meilleur monde. Toutes, jeunes et vieilles ravaudaient et rapiécétaient des bas bleus.

salutaire ; il sera le mot de ralliement des électeurs, se rendant au scrutin du 23 mai.

Enfin, le différend franco-belge est arrangé — au dire du *Constitutionnel*.

D'après ce journal, M. Frère-Orban, après avoir été reçu en audience de congé par l'empereur, devait partir jeudi pour Bruxelles.

« M. le ministre des finances de Belgique, ajoute le *Constitutionnel*, se sépare de nos hommes d'Etat dans les termes de la plus entière cordialité. » Quant aux résultats obtenus jusqu'à ce jour, nous ne les trouvons exposés nulle part avec clarté ; toutefois on s'accorde à penser qu'aucune éventualité de nature à troubler nos relations avec la Belgique n'est à craindre aujourd'hui, le gouvernement français n'insistant plus sur la validation des traités de cession.

Un fait important nous est signalé par les correspondances d'Espagne. L'Assemblée constituante de Madrid a rejeté, à une énorme majorité, un amendement présenté sur l'article 20 du projet de Constitution, et qui tendait au maintien de l'unité religieuse. Ce vote assure l'adoption du principe de la liberté des cultes.

Dans la même séance, le ministre de la justice a donné lecture d'un projet de loi tendant à amnistier les individus compromis dans les luttes sanglantes qui eurent lieu, il y a quelques mois, à Cadix, Malaga et Xérès.

On annonce, d'autre part, que le gouvernement autrichien vient de lever l'état de siège établi depuis le 10 octobre 1868 à Prague et dans deux autres localités de la Bohême, à la suite de démonstrations hostiles fomentées par le parti tchèque.

En Italie, plusieurs arrestations ont été opérées à la suite de la découverte d'une conspiration à Milan. Une dépêche de Florence du 28 avril porte, en outre, que le gouvernement a fait des démarches amicales, mais vives, auprès de la Suisse, pour lui demander l'éloignement de Mazzini.

En suite de ces démarches, le président de la Confédération helvétique aurait décidé Mazzini à abandonner Lugano.

Il est de nouveau question d'une crise ministérielle.

MM. Digny et Manabrea, se rendant compte de la difficulté de faire passer à la Chambre leurs projets financiers, se seraient décidés à un remaniement du cabinet.

H. LACROIX.

Le dépit d'une tâche si humiliante se peignait sur leur physionomie. De temps en temps une d'elles entraînait dans un accès de fureur. Elle essayait de déchirer le bas fatal, ou de le jeter à terre ; mais l'effroyable objet demeurait intact, ou s'attachait obstinément aux doigts qui faisaient, pour s'en débarrasser des efforts désespérés.

— Qu'ont donc fait ces femmes, demandai-je, pour être condamnées à une besogne si fort au-dessous d'elles ?

— Ecoute, et tu le sauras, me répondit le maître.

Quelques-unes des tristes ravaudeuses s'étaient approchées de nous, en cachant leur bas derrière leur dos.

— Par pitié ! nous dit une d'elles, apprenez-nous quel candidat a le plus de chances pour les prochaines élections de l'Académie française.

— Où en est la question romaine ? nous demandait une autre.

— Et la décentralisation ? Pour l'amour de Dieu, parlez-nous de la décentralisation, disait une troisième.

J'allais répondre.

Pandolphe mit un doigt sur ses lèvres, et me montra ces mots écrits sur la muraille : *Défense aux visiteurs de donner ici des nouvelles du monde des vivants.*

— Ah ! du moins, s'il vous reste quelque sentiment humain, reprit la première de ces infortunées, qui était une très-jeune et très-jolie personne, vraiment, prêtez-mous le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes* ou du *Correspondant*. Et ses regards auraient attendu un tigre, et sa voix suppliante avait une douceur irrésistible, et ses petites mains blanches, qui tissaient toujours l'horrible bas bleu, se joignaient avec une ardeur si passionnée, que M. Buloz lui aurait donné de bon cœur toute sa collection.

LES CONSERVATEURS LIBÉRAUX.

Il paraît décidément que le grand parti conservateur-libéral va faire parler de lui. Il se réveille, il se frotte les yeux, il s'étire. Les mécréants comme nous, gens enclins de nature aux suppositions malveillantes, ont pensé d'abord que c'étaient là purs mouvements d'automate, et que le ressort caché qui les produisait était à la préfecture ; mais point, et il faut en rabattre de cette créance malséante. Nos éveillés, à ce qu'on assure, ne sont point gens que l'on conduit, et M. le préfet est incapable de les vouloir conduire. Qu'y gagnerait-il, au surplus, ayant tout lieu d'être assuré que le choix qu'ils feront ne peut manquer d'être selon son cœur ! Donc le parti conservateur-libéral est un vrai parti ; il a un comité qui est un vrai comité ; un journal véritablement indépendant qui est le *Salut public* ; il n'a pas encore de candidats, mais il en aura prochainement, et pas n'est besoin de dire que ce seront de vrais candidats, et nullement les élus de M. le préfet.

Voilà qui est au mieux et nous sommes les premiers à nous en réjouir. C'est bon signe dans une nation quand la parole revient aux muets ; dussent-ils ne s'en servir que pour réciter des litanies d'actions de grâces au pouvoir, encore cela vaut-il mieux que de ne rien dire du tout. La louange est une opinion, et c'est du concert de toutes les opinions particulières que se forme l'opinion publique. D'ailleurs, par cela seul qu'une opinion se manifeste, elle se reconnaît justiciable de la discussion. A moins de faire l'aveu de son impuissance, elle est dans la nécessité de répondre aux critiques ; sous peine de ridicule elle est tenue de se conformer au sens commun, et par là la logique tend à reprendre l'empire qui auparavant appartenait à la force. L'homme n'est point uniquement fait de contradictions, et il lui est plus facile d'opprimer simplement la vérité que de n'y point conformer sa conduite une fois qu'il a été réduit à la confesser.

Malheureusement je n'avais pas songé à mettre dans ma poche le numéro de la plus intéressante des *Revue*, sur lequel je m'étais endormi quelques heures auparavant.

Je fis un geste désolé.

Les ravaudeuses s'éloignèrent muettes et désespérées.

J'avais reconnu plusieurs d'entre elles qui trônaient à l'amphithéâtre, sous la coupole du palais Mazarin, le jour de la dernière réception académique.

Et Pandolphe me montra M^{me} X..., qui, me dit-il, avait fait plus d'un académicien ; M^{me} Y..., à qui M^{me} Swetchine avait daigné écrire deux lettres ; et M^{me} Z..., dont le salon était célèbre parmi les salons politiques, et qui passait pour avoir inspiré à un homme d'Etat fameux ses plus notables sottises.

Nous avons fait une centaine de pas, à peine, lorsque Pandolphe, s'arrêtant, me fit signe de regarder par l'ouverture d'un soupirail d'où s'échappait une odeur lourde et chaude de pâtisserie.

Dans une grande cuisine, une vingtaine d'hommes en costume de mitrons étaient occupés à édifier des pièces montées en pâte de nougat, de biscuit, ou de croquant. C'était des temples ou des palais de l'architecture la plus bizarre, qu'ils surchargeaient d'ornements étranges en sucre candi, en quartiers d'orange ou de cédrat.

De temps en temps, un d'eux, ayant achevé son petit monument, se levait, allait l'enfourner, et, sans prendre un moment de repos, recommençait un palais ou un temple.

— Voilà, dis-je à mon maître, un supplice qui n'a rien de bien affreux.

Un des patients m'entendit, et levant la tête avec un air de reproche :

Prenons donc le parti *conservateur-libéral* pour ce qu'il a la prétention d'être, c'est-à-dire un parti sérieux, et demandons lui ce qu'il est, ce qu'il veut et où il va.

Pour en juger, nous n'avons d'autres indices que son titre et une sorte de devise, on pourrait dire de rébus, élaboré dans la première réunion du fameux comité du *Salut public* : le *Progrès par la liberté sans la Révolution*. Nos nouveaux Burgraves ont pensé qu'en fait de programmes les meilleurs sont les plus courts, ceux qui embrassent le plus et qui engagent le moins, ceux où trouvent à s'abriter toutes les réticences, toutes les équivoques, tous les malentendus, volontaires ou non. L'aveu n'en pèse pas une once au *Salut public* : « L'assemblée, dit-il, a renoncé à l'idée d'un programme détaillé qui eût nécessairement engendré des schismes, et elle a adopté une formule assez large pour rallier également conservateurs timides et libéraux ardents, sans exclure rien autre chose que la révolution. » Formule large en effet, qui peut rallier également les conservateurs timides et les libéraux ardents, concilier les contraires, faire vivre ensemble l'eau et le feu !

Nous n'aurons donc pas l'exposé de principes du parti *conservateur-libéral*. Soit; nous nous en passerons; aussi bien son titre et sa devise nous suffisent pour lui démontrer qu'il n'est et ne peut être que l'une de ces deux choses : un non-sens ou un mensonge.

Fixons le sens des mots : les mots ne sont que des pièges quand ils ne sont pas éclairés par les définitions.

Que veut dire ce mot : *conservateur*? Qui veut conserver, apparemment. Appliqué à la politique, il signifie donc : celui qui veut conserver les institutions politiques existantes. Nulle difficulté, j'imagine.

Que veut dire ce mot : *libéral*? Qui veut la liberté, sans aucun doute. Or, qu'est-ce que la liberté? Nous allons le savoir dans un instant, mais dès à présent nous posons ce dilemme : ou la liberté existe dans les institutions actuelles, et alors il suffit d'être *conservateur* pour être *libéral*; ou elle n'y existe pas ou n'y existe qu'imparfaitement, et alors être *libéral* est le contraire d'être *conservateur*, et prétendre être à la fois l'un et l'autre serait prétendre conserver à la fois ce qui existe et le changer.

Or, qu'est-ce que la liberté?

Notre définition sera simple et elle sera courte; nous l'empruntons à La Bruyère, non parce qu'elle est de La Bruyère, bien que cela n'y gâte rien, mais parce que nous n'en concevons pas une meilleure ni même une autre : *Être libre, dit La Bruyère, c'est être seul arbitre de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait point*. Donc, pour un peuple comme pour un individu, être libre, c'est

être seul arbitre de ce qu'il fait ou de ce qu'il ne fait point, en d'autres termes *se gouverner soi-même*. *Etrange* rencontre là-dessus comme un révolutionnaire moderne!

Liberté, souveraineté, une seule et même chose. De ce que le peuple est libre, il n'en résulte pas que l'individu doive l'être au même titre; c'est le contraire qui en résulte. Si l'individu était libre, il serait en résultat. Si le peuple cessait de l'être; réciproquement, si le peuple est souverain, l'individu ne saurait l'être. La souveraineté de l'individu, ce serait l'anarchie; or, dans l'état social, l'individu, quoi qu'on fasse, obéira toujours à des lois. Que les lois soient justes ou injustes, dès que le peuple les fait lui-même, en tant que peuple, il est libre. Autre chose est d'être juste, autre chose est d'être libéral. Être juste, c'est vouloir la justice selon l'idée qu'on s'en fait, — tous les despotes ont la prétention d'être justes; — être libéral, c'est vouloir la justice selon l'idée que s'en fait le plus grand nombre. Donc, être libéral, c'est vouloir que le peuple soit libre, c'est-à-dire qu'il se gouverne par lui-même.

Le peuple est-il libre? Le peuple se gouverne-t-il par lui-même? Personne de sensé ne le prétendra. Les institutions actuelles ne sont-elles pas précisément le contraire du gouvernement du peuple par lui-même, à ce point que tout le monde les désigne par le nom de *gouvernement personnel*? Or, qu'y a-t-il de plus contraire au gouvernement de la nation par elle-même que le gouvernement personnel?

Donc, être à la fois conservateur et libéral, c'est vouloir à la fois le gouvernement personnel et son contraire, le gouvernement de la nation par elle-même.

Non-sens!

Querelle de mots, dira-t-on. Nous sommes conservateurs, en ce sens que nous voulons conserver le principe des institutions actuelles; nous sommes libéraux, en ce sens que nous voulons les accommoder de plus en plus à la liberté; nous voulons améliorer, non détruire; nous voulons le progrès, non la révolution.

Examinons :

Que faut-il pour que le peuple se gouverne par lui-même ou soit libre?

Il faut que tous les citoyens soient libres d'exprimer leurs opinions, de les discuter et de discuter celles d'autrui, c'est-à-dire la liberté de la presse; autrement ce serait la liberté des aveugles qui peuvent marcher, mais qui ne voient point.

Il faut que tous les citoyens soient libres de se réunir pour débattre leurs intérêts, de s'associer pour les défendre, c'est-à-dire la liberté de réunion et d'association; autrement ce serait la

liberté des paralytiques qui voient, mais ne peuvent marcher.

Il faut que la nation nomme librement ceux qui sont chargés de la représenter; autrement ce serait la liberté des dupes.

Il faut que ceux qui sont chargés de représenter la nation, soient investis de sa souveraineté, c'est-à-dire qu'ils aient l'initiative des lois; autrement ce serait la liberté de ne point obéir sans le pouvoir d'ordonner.

Il faut que ceux qui sont chargés d'exécuter les volontés de la nation soient responsables, c'est-à-dire révocables; autrement ce serait la liberté d'ordonner sans le pouvoir de se faire obéir.

Voulez-vous tout cela? Car il ne faut rien moins que tout cela pour que le peuple soit libre. Le voulez-vous, ou ne le voulez-vous pas?

Si vous ne le voulez pas, vous êtes des *libéraux* qui ne veulent pas la liberté.

Non-sens!

Si vous le voulez, vous êtes des *conservateurs* qui ne voulez pas conserver.

Non-sens!

Et si vous le voulez, comment le voulez-vous? Car, qui veut la fin veut les moyens. Or, vous nous dites bien comment vous ne le voulez pas, c'est-à-dire par la révolution, mais vous ne nous dites pas comment vous le voulez.

L'attendez-vous de l'octroi du prince?

Mais attendre n'est pas vouloir. Attendre que les caillots tombent toutes rôties du ciel n'est pas vouloir dîner, c'est vouloir sans vouloir;

Non-sens!

L'espérez-vous du temps? Mais espérer n'est pas vouloir. Le temps n'amène que ce que l'effort humain a préparé. Espérer qu'on récoltera sans avoir semé, c'est encore vouloir sans vouloir.

Non-sens!

Libéraux qui voulez la liberté et qui voulez en même temps conserver ce qui fait obstacle à la liberté, dites-nous le moyen que vous comptez employer pour l'atteindre?

Quant à nous, nous n'en connaissons qu'un, un seul, et celui-là, il est vrai, c'est celui dont vous ne voulez pas, c'est LA RÉVOLUTION.

La révolution, qu'est-ce donc enfin? Et quel fantôme cache ce nom poursuivi par vous de si furieux anathèmes?

La révolution, en 1789, elle s'est appelée : *Abolition des privilèges, monarchie parlementaire*; en 1792, *République*; au 18 brumaire, *Consulat*; en 1804, *Empire*; en 1814 et 1815, *Restauration*; en 1830, *Monarchie populaire*; en 1848, de nouveau *République*; en 1852, pour la seconde fois *Empire*...

Sous tous ces noms divers, elle est une seule et même chose, la souveraineté du peuple en exercice : tantôt secouant un esclavage séculaire

— Ainsi, dis-je à Pandophe, le châtimeur de ces réalistes est de ne jamais atteindre l'idéal de leur vaine réalité.

— Oui, mon fils, répondit Pandophe, c'est là leur châtimeur en effet.

Non loin de là, des gens en cercle se pressaient regardant avec curiosité.

— Place, dit Pandophe doucement, dans cette langue inconnue dont il s'était déjà servi deux fois.

Aussitôt, le cercle s'ouvrit, et je me trouvai au premier rang.

Une dizaine d'équilibristes se livraient aux exercices les plus extraordinaires. Jamais au cirque je n'avais rien vu de pareil.

Un d'eux posait sur l'extrémité d'un bâton aminci en pointe fine, un plateau chargé de douze verres à champagne remplis de vin jusqu'au bord, enlevant le bâton, le mettait sur le bout de son nez et faisait le tour de la société sans qu'aucune goutte de vin se répandît.

Un autre jonglait avec des anneaux tout hérissés de pointes et les rattrapait au vol sans se blesser jamais.

Celui-ci élevait un château de cartes à une hauteur prodigieuse.

Celui-là grimait à une échelle dont les deux montants ne touchaient le sol que par leur extrémité inférieure, et parvenu au dernier échelon, il se rasait sans se couper.

Les spectateurs ravis applaudissaient, criaient : Bravo! trépignaient d'enthousiasme et jetaient des sous aux équilibristes.

Plus les applaudissements étaient passionnés et bruyants, plus les sous pleuvaient nombreux au milieu du cercle, plus ceux dont l'adresse excitait

et s'élançant d'un bond à la conquête de la liberté, tantôt se précipitant dans la servitude sous les pas d'un soldat heureux; ici, payant de sa humiliation le rachat d'une faible partie de sa liberté; là, croyant follement du prix de toute sa liberté racheter son humiliation; un jour, ratifiant de généreuses impatiences; un autre, absolvant le crime; partant et toujours pour le bien comme pour le mal, pour sa gloire comme pour sa honte, souveraine et omnipotente.

Où, la nation peut tout, nous le reconnaissons. Conservateurs de l'Empire, est-ce vous que le nierez? Oui, elle a pu se rendre esclave et nous rendre esclaves avec elle, mais en nous ravissant la liberté elle n'a pas pu nous ravir le droit de la lui redemander, et que faisons-nous autre chose en la lui redemandant, que rendre hommage à sa volonté toute-puissante, votre maîtresse et la nôtre?

Où, nous espérons qu'elle réformera son œuvre; oui, nous la sollicitons à la réformer! Et vous-mêmes, si vous rêvez l'Empire constitutionnel, n'avez-vous pas même espoir et ne formez-vous pas même recours? Comment triompherez-vous des résistances, comment désarmerez-vous les refus si vous ne décidez la nation à faire cause commune avec vous et à se tenir derrière vous, prête à appuyer votre revendication? Nous voulons la liberté totale, vous la voulez partielle; mais en quoi différons-nous quant au moyen? En quoi sommes-nous plus révolutionnaires que vous? En quoi l'êtes-vous moins que nous? puisque vous et nous, chacun de notre côté, nous plaçons notre cause devant la révolution, qui seule peut nous la faire perdre ou gagner.

Si donc, vous ne voulez comme nous la liberté par la révolution, vous voulez la fin sans vouloir le moyen.

Non-sens! Toujours non-sens!

Acculés de toutes parts à un non-sens, comment y échapperez-vous, si ce n'est en convenant que vous ne voulez pas la liberté et que votre titre, aussi bien que votre devise, est un mensonge?

Conservateurs libéraux, vous n'êtes qu'un non-sens ou un mensonge!

L.-PAUL DUMAREST.

La période électorale est ouverte. Nous voulons préciser en quelques mots la situation.

Quelle est la question qui est en jeu dans les élections actuelles?

On ne saurait trop le répéter, c'est uniquement la question de la liberté politique, de cette liberté que la France a, la première, enseignée aux autres nations, et dont elle est aujourd'hui presque seule privée; c'est la reprise du droit qu'elle a perdue de se gouverner elle-même et de décider souverainement de tous ses intérêts.

ces transports et provoquait ces libéralités semblaient affligés et confus. Quelques-uns mêmes entraient en fureur, injuriaient la foule et lui montraient le poing.

Un de ces énergumènes me voyant battre des mains à ces processions, ramassa de la poussière et me la jeta au visage.

— Quel manant êtes vous donc, lui dis-je en me frottant les yeux, vous qui remerciez ainsi ceux qui témoignent de l'admiration pour vos talents?

— Mes talents d'équilibriste, sans doute? demanda-t-il avec un sourire amer.

— Eh oui! parbleu.

— Un équilibriste, moi! C'est pourtant vrai, reprit-il; voilà où le destin nous a réduits mes confrères en poésie et moi.

— Poète, vous?... Quel est donc votre nom, lui demandai-je?

Il me le dit, et me nomma aussi ceux qui faisaient leur tours en même temps que lui.

— Eh bien! m'écriai-je, cela ne m'étonne pas; vous avez bien mérité, tous cela ne m'étonne pas; ce qui vous arrive, et j'en suis ravi. Vous n'avez eu d'autre souci, poètes de mauvais aloi, que de faire soulever des épithètes sonores et vides, de rapprocher des mots étonnés de se trouver ensemble, d'assembler des rimes riches de son-pauvres de sens; vous étiez des équilibristes en poésie; des poètes, non pas...

— A quoi pensez-tu? me dit Pandophe. Accabler ainsi des malheureux, c'est mal.

— J'ai tort, c'est vrai, lui dis-je, mais cette diable de poussière qui m'est entrée dans l'œil m'a mis de mauvaise humeur; les yeux me cuisent affreusement. Partons, s'il vous plaît, mon maître.

(La suite au prochain numéro.)

— Rien de bien affreux! dit-il en gémissant. Avoir eu trois prix à l'École des beaux-arts, et le prix de Rome; avoir bâti cinquante maisons sur le boulevard Haussmann, et deux églises dans le XXI^e arrondissement, et maintenant, maintenant!... Rien de bien affreux! Architecte autrefois, pâtissier maintenant, et pour l'éternité!... Rien de bien affreux! Ah! Ah! Ah!

Et il poussa un éclat de rire strident, comme je n'en avais entendu qu'à Charenton.

Tousses compagnons de supplice lui firent écho.

— Ces gens-là, dit Pandophe, ont passé leur vie à fabriquer des pièces montées en pierre et en marbre, et ils s'indignent d'en fabriquer en biscuit et en massépain après leur mort. L'homme est décidément le plus déraisonnable et le plus inconscient des animaux.

— Maintenant, lève la tête, dit le maître.

J'obéis, et, à travers une large fenêtre qui éclairait un vaste atelier, je vis ce que, dans cette nuit, remplie pour moi de spectacles extraordinaires, j'avais vu jusque-là de plus étrange.

Des sculpteurs pétrissaient des blocs de terre glaise; des peintres, assis ou debout, procédaient avec fièvre la brosse sur une toile commencée; d'autres damnés, la plume ou le crayon à la main, le sourcil froncé, l'œil hagard, écrivaient, raillaient, écrivaient encore, en murmurant d'une voix tremblante des mots entrecoupés.

Tous, peintres, sculpteurs, prosateurs et poètes, levaient les yeux sur quelque chose qu'ils s'efforçaient évidemment de copier ou de décrire, et chaque fois qu'ils ramenaient leurs regards vers leur bloc, leur toile ou leur papier, leurs traits exprimaient un découragement farouche, et ils se remettaient à leur tâche avec plus de rage.

Ce qu'ils s'efforçaient de copier ou de décrire, jamais non, jamais, je n'oserais le nommer.

Un matin, peut-être vous est-il arrivé d'apercevoir, avec horreur, le long d'un mur, une chose qu'un malheureux, cédant à la nécessité et enhardi par les ténèbres, y avait furtivement déposée pendant la nuit....

C'était une chose semblable qui leur servait de modèle et de matière.

— Et ceux-ci, qu'ont-ils fait? demandai-je à mon maître.

— Ecoute, me répondit-il.

Un homme à la barbe brune et pointue, un de ceux qui peignaient, s'était levé. Il alla regarder successivement l'essai de chacun.

Puis, il secoua la tête d'une façon désespérée, et, s'adressant, d'une voix sombre et brisée, à la chose inexplicable :

— Pardon, dit-il, ô nature! ô vérité! ô réalité! pardon!... tes fils sont trop faibles encore pour rendre, dans leur perfection, tes beautés naïves et sublimes!

Et il se frappa trois fois la poitrine.

Tous l'imitèrent, et crièrent en chœur :

— Pardon, ô nature! ô vérité! ô réalité!... L'homme à la barbe pointue creva sa toile.

Tous les peintres firent comme lui. Les sculpteurs écrasèrent de leurs mains l'argile qu'ils avaient pétrie.

Les écrivains déchirèrent leur manuscrit.

Puis, tous ensemble, se mirent à pleurer amèrement.

Et quand ils eurent pleuré quelque temps, ils reprirent une toile blanche, un morceau de terre glaise, une feuille de papier, et ils se remirent à copier, à décrire et à chanter la chose inexplicable.

Tant que nous n'aurons pas vu la fin du gouvernement personnel, tous autres problèmes sont forcément ajournés et il est oiseux de les débattre. Que sert, en effet de discuter tel ou tel système d'éducation, d'organisation militaire ou économique, tant qu'on n'a le pouvoir d'en réaliser aucun ? Que sert de se demander où l'on voyagera tant qu'on est en prison ? Revenons d'abord à la liberté, nous verrons ensuite et nous nous en occuperons.

Il n'y a donc dans les élections qu'une question : Voulons-nous être libres ou ne le voulons-nous pas ?

Et dès lors, il n'y a en présence que deux partis : ceux qui veulent la liberté et ceux qui ne la veulent pas.

Il faut donc, de toute nécessité, que ceux qui veulent la liberté fassent trêve à toute préoccupation d'un autre ordre ; s'il y a entre eux des sujets de division, qu'ils les écartent ; des dissentiments sur des points secondaires, qu'ils les ajournent ; des préférences ou des antipathies personnelles, qu'ils les subordonnent au succès de la cause commune.

Il s'agit bien moins de faire sortir de l'urne le nom de tel ou tel candidat que d'en faire sortir celui de LA LIBERTÉ.

On sait quels sont nos candidats. Ils sont ceux de la démocratie lyonnaise, jusque-là unanime : ce sont nos députés actuels, MM. HENON et JULES FAVRE.

D'autres candidatures ont surgi. Nous les avons combattues ; non que nous leur ayons dénié le droit de se produire, mais parce que nous les avons jugées inopportunes, compromettantes pour l'union qu'il importe plus que jamais de maintenir.

Nous avions espéré que ces candidatures s'effaceraient d'elles-mêmes. Nous voyons avec regret qu'il n'en ait rien été. Toutefois nous ne désespérons pas encore que les réunions qui vont s'ouvrir n'amènent ce résultat.

Dans tous les cas, nous ne saurions trop engager nos amis, de l'un et de l'autre camp, à se souvenir que les divisions, lorsqu'elles sont poussées jusqu'à la discorde, laissent derrière elles des ferments qu'il n'est pas toujours facile d'apaiser.

Nous les conjurons de ne pas oublier qu'ils ne doivent être séparés que pour un jour, et que leurs mains sont destinées finalement à se rencontrer dans l'urne.

L.-P. DUMAREST.

LETTRES DE PARIS

XV

Mon cher Rédacteur en chef, J'ai assisté il y a quelques jours à la première représentation d'une opérette qui a pour titre : *La Cour du roi Pétaud*.

Ce bon roi Pétaud a été battu par le roi Alexibus ; mais celui-ci n'est pas un vainqueur trop féroce ; il veut bien ne pas saigner à blanc son ennemi, et même il daigne lui accorder son alliance. Son fils épousera la fille du roi Pétaud quand celle-ci, qui est née justement le jour de la bataille, aura atteint ses dix-sept ans. Mais Alexibus met une condition à ce mariage, c'est que la jeune fille sera d'une innocence parfaite et qu'elle ignorera jusqu'au mot « amour ». Sans cela, rien de fait ; le prince Léo n'épousera pas la princesse Girandole, et le roi Alexibus exigera l'arrière des impôts pendant dix-sept ans, intérêt et principal. Cela contrarierait énormément le roi Pétaud, qui s'arrange de son mieux pour faire de sa fille une petite dinde accomplie. Il la tient sous clé et, prudemment, éloigne d'elle tout ce qui lui pourrait apprendre ce qu'elle ne doit point savoir. Un de ses ministres s'est de plus avisé d'une invention admirable, il a composé pour la princesse un vocabulaire où le sens de tous les mots périlleux est dénaturé de la façon la plus ingénieuse. Les dix-sept ans écoulés, quand le prince Léo, qui est venu demander la main de la princesse, lui peint sa flamme avec la plus vive éloquence, la princesse en lui répondant commet les plus étranges qui-propos. Le prince se désole, le roi Alexibus entre dans une épouvantable colère ; mais cela se passe au deuxième acte, et, comme vous pensez bien, tout s'arrange au troisième. La belle Girandole épouse le beau Léo, et le roi Pétaud garde dans sa caisse le produit des impôts qu'ont sués ses sujets.

Telle est la pièce. Elle n'est point ennuyeuse et la musique en est jolie. Les méprises de la princesse amènent une confusion assez agréable ; mais, franchement, elle ne m'a pas tout à fait contenté, et je m'attendais à quelque chose de mieux.

La Cour du roi Pétaud, quel sujet ! et quelle œuvre prodigieusement comique en pouvait sortir ! Je n'ai point de secrets pour vous, mon cher ami, et je vous avouerai que la fantaisie d'en risquer l'essai m'est presque venue. Les données principales, je les ai ; il ne resterait plus qu'un scénario à trouver pour les encadrer et à écrire la pièce ; voulez-vous être mon collaborateur ?

Tenez, voici quelques unes de mes idées ; vous me direz si le projet vous sourit !

Mon roi Pétaud (dans quel pays le ferai-je régner et à quelle époque ? Je ne suis pas encore bien fixé là-dessus) se glorifie de tenir son pouvoir du peuple ; il n'est pas de discours, pas de message ou il ne se plaise à le répéter : « Sans le peuple, je ne serais rien ; c'est au peuple que je dois tout ; je suis le mandataire du peuple. » Un pareil langage donnerait tout naturellement à penser que Sa Majesté ne garde que le moins possible de ce

pouvoir pour elle-même, et en laisse la plus grosse part à cet excellent peuple, qui souvent ne demanderait pas mieux que de faire ses affaires lui-même. Eh bien ! point, Sa Majesté est singulièrement aigre au gouvernement et montre un très-grand éloignement à se décharger de soins dont on l'affranchirait si volontiers.

Le peuple du roi Pétaud a reçu de lui une charte ; cette charte lui octroie un parlement ; les membres du parlement sont les représentants de la nation, et ils ont pour devoir de contrôler les actes du gouvernement. De là, cette conséquence qu'ils doivent être librement élus, et que le gouvernement doit s'abstenir soigneusement de peser, si légèrement que ce soit, sur le vote des électeurs. Eh bien ! les préposés à l'administration des provinces ont ordre de présenter aux populations ce que quelques-uns d'entre eux ne craignent pas d'appeler les candidats du roi ; ils déclarent hautement que ceux qui ne voteront pas pour ces candidats sont les ennemis du roi, et seront traités comme tels. Ils les prônent et les soutiennent de toutes leurs forces, mettant à leur service tous les fonctionnaires de la province. En même temps qu'ils menacent, ils caressent et cherchent à séduire : « Votez bien, disent-ils aux communes, et vous aurez des chemins de fer, des routes, des canaux, des chemins vicinaux, des ponts, des églises ; la manne des faveurs gouvernementales tombera pour vous abondante, inépuisable. » Faites bien voter, disent-ils aux fonctionnaires et aux employés, vous aurez de l'avancement ; aux maires : « vous aurez la croix ; » aux gardes champêtres : « vous aurez des gratifications. » Et si le candidat du roi reste sur le carreau, au lieu de la manne des faveurs, c'est l'averse des réprimandes et des destitutions, et il arrive quelquefois que le gouverneur de la province lui-même y saute, tout grand personnage qu'il est.

Tout naturellement, mon roi Pétaud a des ministres ; les ministres du roi Pétaud disaient blanc hier, ils disent noir aujourd'hui, demain ils diront gris. « Toujours ! » s'écrient-ils ce matin ; « Jamais ! » s'écrient-ils ce soir ; à moins qu'ils ne disent comme la chanson : « Ni jamais, ni toujours ! » Un d'eux, surtout, le premier, le plus fort, celui qui parle le plus longtemps sans s'arrêter, est prodigieux dans ses revirements subits ; tant d'agilité, de souplesse, d'aisance et d'aplomb ne saurait manquer, il me semble, de divertir infiniment le public. Et quelle grâce dans l'inconscience ! Il est homme à éplucher avec un soin minutieux la conduite d'un des personnages les plus puissants du royaume, à condamner hautement ses actes, et au moment où les naïfs en concluent qu'il va annoncer que le coupable sera destitué, on le voit passer, avec une désinvolture sans pareille, à l'exaltation de l'homme qu'il vient d'éreinter si impitoyablement.

Mon roi Pétaud dit et écrit à tout propos qu'il aime la paix ; que c'est la paix qui fait la grandeur des nations ; que la guerre est une barbarie. Il ajoute qu'il est au mieux avec tous ses voisins, et qu'aucun nuage ne trouble la sérénité du ciel politique, et qu'il n'y a nulle crainte à concevoir pour le repos du monde. Cependant, les ministres de Sa Majesté demandent des soldats, encore des soldats, toujours des soldats ! des chassepots, encore des chassepots, toujours des chassepots ! des mitrailleuses, encore des mitrailleuses, toujours des mitrailleuses !... « Nous sommes en paix, disent-ils, nous voulons la paix ; ruinons-nous pour nous armer en guerre. »

Mon roi Pétaud déplore la fièvre de l'agiotage, et il protège les plus grands agioteurs qu'on ait vus depuis que le monde est monde. Il recommande à son peuple l'amour de l'agriculture, et il encourage d'immenses travaux dans les villes, qui y attirent des armées d'ouvriers ; il se plaint des ravages du luxe, des mœurs devenant tous les jours pires, et c'est à sa cour qu'on a vu tout d'abord les toilettes extravagantes, terreur et ruine des maris ; et il a permis à un homme de transformer la capitale du royaume en un lieu de plaisirs, qui attire les étrangers des quatre coins du monde, et qui rapproche les appétits et les corruptions de tous les pays. Il est philanthrope, ce bon roi ; s'il forme un souhait, c'est que son règne donne aux pauvres gens la vie à bon marché, et il a fait, et il ne cesse de faire, tout ce qu'il faut pour que le prix de toutes choses aille toujours en augmentant, si bien qu'il en coûte le double pour vivre depuis qu'il est monté sur le trône.

Enfin, mon roi Pétaud ne manque jamais l'occasion de se dire souverain démocratique, et l'étiquette de sa cour rappelle l'étiquette de la cour de Louis XIV, le roi soleil. Il a de grands officiers de la couronne, qui reçoivent des traitements assez gros pour nourrir dix familles ; il a des chambellans, des maîtres de cérémonies dont les plaisantes fonctions sont sérieusement énumérées dans des règlements à faire pouffer de rire ; et tous ces gens-là portent des costumes bleus, verts, violets, cramoisis, si reluisants d'or et d'argent qu'on ne peut les regarder sans être ébloui.

Démocratie et chambellans, amour bryant de la paix et préparatifs énormes de guerre, l'éloge de la simplicité et toutes les folies du luxe, le vote libre proclamé et les candidats favorisés à tout prix, des ministres soufflant le chaud et le froid, et changeant de langage comme de chemise, voilà une pétaudière, je pense, qui laisse bien loin derrière elle celle du théâtre des Variétés.

Dites donc bien vite que vous êtes charmé de ce que j'ai trouvé là ; pour moi, j'en suis tout bonnement ravi ; je vous le dis franchement et sans fausse modestie.

Pensez-y de votre côté, et arrangez le petit scénario qui me manque encore, et où nous pourrions mettre tout cela ; l'intrigue la plus simple sera la meilleure, encore une fois ce n'est qu'un cadre qu'il nous faut. Aussitôt que vous l'aurez, envoyez le moi, et j'écrirai la pièce, à moins qu'il ne vous plaise de l'écrire vous-même. Je suis sûr que nous

ferons une chose vraiment comique et qui pourra très-bien se passer de musique et je parierais d'avance pour deux cents représentations.

X. FEYRNET.

L'Avenir d'Auch reproduit les passages suivants d'un article publié dans le *Courrier du Gers*, le 22 courant ; nous estimons, avec notre confrère, qu'on ne saurait répondre à de pareilles violences qu'en leur infligeant le châtement de la publicité.

« Le citoyen révolutionnaire Jean David, avocat au barreau d'Auch, a jugé à propos de fonder, il y a quelques mois, un journal sans échos que des agents, par lui soudoyés, répandent à profusion dans nos campagnes.

« Ce journal s'appelle l'Avenir, mais son véritable titre n'est autre que celui-ci :

LE PERE DUCHESNE DU GERS.

« On y prêche la guerre civile, on y excite les mauvaises passions, on y demande l'INSTALLATION EN PERMANENCE DE LA GUILLOTINE SUR NOS PLACES PUBLIQUES, ON Y INJURIE LA RELIGION, ON Y INSULTE LA FRANCE TOUT ENTIÈRE, ON Y « BLAGUE » LE SUFFRAGE UNIVERSEL, ON S'Y MOQUE DES CLASSES LABOUREUSES, ON ESSAIE D'attaquer la personne de l'empereur, et enfin l'on en fait l'égoût collecteur où viennent aboutir toutes les diffamations pouvant porter atteinte à la considération des fonctionnaires et des serviteurs de l'empire.

« On nous assure que le citoyen révolutionnaire Jean David — dit le Robespierre d'Auch — a déjà englouti dans ce gouffre une quarantaine de mille francs, sans espoir de rallier une quarantaine de voix autour de sa singulière candidature.

« Cela ne nous surprend nullement.

« Or, le citoyen révolutionnaire Jean David — dit le Babeuf de la Gascogne — est seul responsable des dégâts causés par ses gens dans sa propriété.

« Le citoyen révolutionnaire Jean David — dit le Marat du midi, — trouve plaisant, au lieu de s'occuper de sa candidature et de veiller à la conservation des nombreuses guillotines qu'il a fait confectionner, de se vautrer dans la plus odieuse diffamation à l'égard de l'honorable député de Mirande, M. Granier de Cassagnac.

« Tant il est vrai qu'on en est arrivé à supposer que le PÈRE DUCHESNE DU GERS n'a été créé et mis au monde que dans l'unique but d'insulter M. Granier de Cassagnac.

« Eh bien, si le citoyen révolutionnaire Jean David est disposé à dépenser quarante autres mille francs, nous croyons devoir le prévenir que nous sommes prêt à le suivre dans la voie des excès et des injures où il s'est enfoncé.

« Si le citoyen David-Robespierre ne demande que du bruit, nous pousserons, nous, jusqu'au scandale et nous nous faisons fort de lui enseigner à ses dépens ce que coûte une candidature, bien qu'il ait, à cet égard, reçu pas mal de leçons.

« On nous apprend qu'un des GRANDS EFFETS du Père Duchesne du Gers consiste à reproduire, au sujet de l'honorable député de Mirande, une lettre du farouche proconsul Ledru-Rollin et publiée jadis par le sieur Vermorel, rédacteur en chef de feu le *Courrier Français*.

« Nous sommes en mesure d'affirmer de la façon la plus formelle, pour en finir une bonne fois avec cette insanité, que CETTE LETTRE EST ABSOLUMENT APOCRYPHE et qu'elle n'a été fabriquée que pour les besoins d'une cause de tous points identique à celle que défend le citoyen révolutionnaire Jean David, dit le Buveur de sang insatiable.

« Eh bien, nous le demandons au citoyen révolutionnaire Jean-Marat-David : que penserait-il de nous, si nous venions le traiter demain dans notre journal de filou et d'espion ?

« Il est temps, cependant, d'enrayer ces scandales, une bonne fois, à moins que le citoyen révolutionnaire Jean David ne préfère devenir notre tête de turc en permanence.

« Si le PÈRE DUCHESNE DU GERS veut, au contraire, entamer avec nous une lutte loyale et courtoise, il est fin à ces attaques personnelles dont tout le monde est écœuré, nous sommes prêt à discuter, et à le suivre aussi loin qu'il croira devoir nous entraîner sur le terrain d'une saine discussion de principes.

« Dans le cas contraire, à chaque attaque, à chaque injure dirigée contre M. Granier de Cassagnac, par le PÈRE DUCHESNE DU GERS, nous répondrons par dix attaques, dix injures à l'adresse du citoyen révolutionnaire Jean David dit le Sanguinaire.

« PAUL DE LÉON. »

Vous l'avez entendu, parti conservateur ! Ces hoquets avinés, voilà les arguments que les défenseurs des candidats officiels appellent à leur aide. Jean David malhonnête ! et Granier honorable !!! N'ajoutons pas un mot, nous serions inférieurs au dégoût public.

LISSAGARAY.

CHRONIQUE

Le *Journal de Paris* reproduit les observations suivantes, qui lui sont adressées par un électeur. Elles soulèvent une grave question de légalité.

« Monsieur le rédacteur,

« Vous avez indiqué les modifications apportées dans la composition des circonscriptions électorales de la Seine. Vos lecteurs ont pu remarquer que dans la deuxième circonscription (député sortant : M. Thiers), on a introduit depuis 1863 le quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Cette circonscription compte 41,000 électeurs inscrits, elle en garderait encore 38,000 en retranchant Saint-Germain-l'Auxerrois. Il n'était donc pas indispensable d'annexer à la deuxième circonscription de la Seine le quartier qui renferme dans ses limites le château des Tuileries, les écuries et les casernes du Louvre, et la Préfecture de police.

« J'ai eu la curiosité d'examiner les listes électorales de ce quartier. J'y ai trouvé inscrit tout le régiment des gendarmes de la garde établi dans la caserne du Louvre, bien qu'aux termes de la loi électorale les militaires en activité de service doivent voter dans la commune qu'ils habitaient avant d'être enrôlés sous les drapeaux et non dans la ville où ils tiennent garnison.

« Un député de la gauche demandait un jour au Corps législatif à quoi sert la garde impériale.

« Vous le voyez, monsieur le rédacteur, elle sert à M. Haussmann, qui l'emploie à faire la guerre à M. Thiers. »

Nous trouvons dans le *Gaulois* quelques nouvelles assez réjouissantes, au sujet de la campagne électorale de M. Ernest Baroche dans la circonscription de Mantes.

Les tirs électoraux dédiés aux pompiers avaient fait leurs temps, aujourd'hui c'est une cavalcade électorale que le candidat organise ; à la façon des directeurs de cirque ambulants qui promènent par la ville leurs chevaux, leurs écuyères et leurs singes savants, M. Baroche promène ses électeurs, mais ce qu'il y a de neuf, c'est le choix des costumes et des sujets.

« Philippe-Auguste, écrit-on, faisant son entrée dans sa bonne ville de Mantes, et Abraham partant pour la Mésopotamie, telles étaient les pièces de résistance du programme.

« Or, Abraham nageait dans des flots de drapeaux tricolores, et sa suite chantait les *Pompiers de Nanterre*.

Un témoin oculaire m'affirme — mais je ne le crois pas, — qu'une scène représentait *Rebecca à la fontaine*, et que la belle juive portait sur l'épaule, au lieu de la cruche antique, une urne moderne sur laquelle se lisait le mot « scrutin. »

Plusieurs journaux officieux de province ont publié, avec la mention : « on nous écrit de Paris, » la note suivante :

« Une enquête d'ensemble va avoir lieu, en vue de rechercher si les traitements, soit des instituteurs primaires, soit des employés en général, sont susceptibles d'amélioration. L'enquête portera sur tous les traitements inférieurs à 2,000 fr. M. Magne n'a pas hésité à donner cette satisfaction à la Chambre. Il faut que tous les vieux serviteurs de l'Etat, à quelque titre ce soit, puissent compter sur sa reconnaissance et sa sollicitude. »

Le gouvernement, qui a certainement inspiré cette note, paraît vouloir prévenir, dit l'*Indépendant de Saône-et-Loire*, l'effet désastreux que le refus du crédit demandé pour l'amélioration du sort des instituteurs aurait produit sur ces derniers.

Le gouvernement pourrait bien en être, comme on dit, pour ses frais. Lisez plutôt la lettre suivante que publie le *Progress de la Côte-d'Or* :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je viens de lire dans le *Bien public* de vendredi la nouvelle suivante :

« Nous croyons pouvoir annoncer aux anciens instituteurs que l'augmentation de leurs pensions de retraites, qu'aucune n'étant pas inscrite au budget de 1870, y figurera dès le mois de janvier, à titre prévisionnel et sauf la sanction des Chambres. C'est donc une affaire réglée à leur satisfaction. »

« Puis, à propos d'un amendement de M. Liégeois demandant un crédit supplémentaire de deux millions, destiné à augmenter le traitement des instituteurs en exercice, le même journal ajoute : « Deux millions, nous savons fort bien que cela ne se trouve pas dans le pas d'une mule. Que la Chambre adopte le principe de la mesure, le gouvernement se chargera de l'exécution. Que la paix se consolide ; que les affaires reprennent et le Trésor fera aisément face à cette libéralité qui n'est qu'une réparation tardive. »

« Ah ! nos pensions vont être augmentées, sauf la sanction des Chambres. Quel bon augure ! la Chambre qui vient de leur refuser, à ces vieux vétérans de l'instruction primaire, la misérable somme de 250,000 francs demandée pour cette augmentation.

« Et il faudrait deux millions pour augmenter un peu le traitement des instituteurs en exercice. Deux millions ! ça ne se trouve pas, en effet, dans le pas d'une mule.

« Mais, patience, mes chers collègues ; quand la Chambre aura adopté le principe, le gouvernement se chargera de l'exécution. Vous entendez.

« Quand la Chambre, qui vient de nous refuser 250,000 francs, nous votera deux millions, le gouvernement voudra bien ne pas les garder, pour acheter des sabres et des fusils.

« Comme nous allons être gâtés !

budget de la guerre à 100 millions au profit de l'instruction primaire, — à moins que l'on ne transforme encore les képis ou les guêtres de nos troupiers.

S'il ne manquait vraiment que nos deux millions pour acheter des bombes ou des bonnets à poil, j'engagerais le député de mon arrondissement à voter ce petit virement.

« Ce serait patriotique de notre part.

« Qu'en dites-vous, collègues ?

« UN INSTITUTEUR. »

Nous lisons dans le Temps :

L'éditeur Degorce-Cadot vient de publier le recueil des discours prononcés par M. Jules Favre dans la Chambre pendant les deux dernières sessions. L'éminent orateur de la gauche a fait précéder ce recueil d'un court avant-propos, d'où nous détachons le passage suivant :

Il faut le dire hautement : dans l'état actuel de la civilisation européenne, la conduite d'un peuple ne peut être l'œuvre d'une volonté isolée, fut-elle éclairée par le génie le plus éclatant, inspirée par la sagesse la plus pure.

La loi de solidarité née de la philosophie moderne a pénétré trop profondément les âmes pour qu'elles acceptent avec réflexion une règle et une direction autres que celles de cette solidarité elle-même. En cela, les intérêts et les sentiments se confondent. La puissance et la richesse sont l'appanage des plus dignes et des plus libres ; et l'on peut, sans une sagacité exceptionnelle, montrer le chemin rapide sur la pente duquel les nations, déshabituées des vertus civiques, se précipitent vers la pauvreté !

C'est à ces idées que sont ramenés aujourd'hui beaucoup d'hommes sincères, qui, redoutant les abus toujours possibles de la liberté, avaient cru qu'elle pouvait être sans inconvénient sacrifiée aux exigences d'un pouvoir qui promettait la gloire et la prospérité. Ils s'aperçoivent maintenant que cette patriotique abnégation n'était, à tout prendre, que l'oubli de leur devoir et l'abandon de leurs intérêts. Ils comprennent fort bien que le travail, seule source de la moralité et de l'aisance, n'est possible qu'à la condition de la sécurité extérieure, c'est-à-dire d'une politique de paix, et de la sécurité intérieure, c'est-à-dire de l'exacte et loyale exécution des lois qui garantissent à chaque citoyen la liberté de sa pensée, de sa personne, de ses actes. Ils calculent ce qu'il en coûte à subir trop aisément l'ascendant des nombreux fonctionnaires qui pratiquent et préchent la théorie de l'admiration perpétuelle et de l'abdication systématique ; et, rentrant en eux-mêmes, ils reconnaissent que le courage et le bon sens ne sont ni difficiles ni dangereux ; qu'il n'en faut pas une dose démesurée pour agir suivant la libre inspiration de sa conscience toutes les fois qu'on est appelé à faire acte de citoyen.

Echappant ainsi à la tutelle administrative, ils tournent leurs regards vers les exemples que nous donnent les gouvernements sur lesquels l'opinion publique exerce une action souveraine, et la leçon qu'ils en tirent les détermine à se rapprocher de ce modèle, autant que le permettent nos lois, non pour détruire, mais pour fonder, pour donner à la France le prestige, la force, la quiétude que peut seule lui procurer la confiance dans une direction qui ne blesse personne, puisqu'elle vient de tous.

Cette page, inspirée par la préoccupation patriotique des prochaines élections, contient un programme qui peut se résumer en peu de mots : Fin du gouvernement personnel, sécurité, paix, liberté. Ce programme répond aux nécessités qui sont actuellement senties, et comprend les aspirations communes de tous les amis de la liberté. Nous n'avons, pour notre compte, rien à y ajouter, rien à en retrancher. — A. NEFFLER. A. RICHAUD.

CORPS LÉGISLATIF

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du lundi 12 avril (1).

S. EXC. M. DE FORCADE LA ROQUETTE, ministre de l'intérieur : Je ne répondrai que quelques mots au discours longuement préparé que vous venez d'entendre (Bruit à gauche), et cela pour deux raisons : la première, c'est que je ne juge pas opportun, à propos du budget général de l'Etat, de discuter les budgets particuliers des villes ; la seconde, c'est que l'honorable M. Hénon n'a pas cru devoir me prévenir qu'il se livrerait à une discussion approfondie de la situation financière de la ville de Lyon. Je le regrette ; j'aurais été heureux de répondre à certaines appréciations que je ne crois pas fondées.

La ville de Lyon est une de celles qui ont le plus gagné aux efforts faits par le gouvernement pour la transformation de beaucoup de villes. Si l'on croit répondre au sentiment de la population en critiquant les grands travaux de Lyon, on se trompe : je vous ajourne, à cet égard, à dix ou quinze ans.

L'honorable M. Hénon va jusqu'à affirmer que les membres du conseil municipal qui ont eu l'honneur d'être associés à ces grands travaux ne seront pas élus par le suffrage universel. Je demanderai si M. Hénon est bien sûr que dans les circonstances actuelles un seul des représentants avancés de Lyon soit assuré d'être réélu. (Réclamations à gauche.) Je n'émets que d'une manière générale des doutes que M. Hénon a précisés, lui, sur des particuliers. (Très-bien !)

Sur le mode d'administration de la ville de Lyon, je n'ai rien à ajouter aux déclarations qui ont été

faites récemment à la commission des affaires de la ville de Lyon.

La loi de 1855 assimilait le régime de Lyon au régime de Paris en ce qui touche le conseil municipal. Lorsqu'il s'est agi de soumettre au Corps législatif le budget extraordinaire de la ville de Paris, on s'est demandé si la même mesure ne pouvait pas être appliquée à la ville de Lyon.

Des observations ont été faites à ce sujet dans le sein de la commission et du Corps législatif : le gouvernement a été amené à penser que le régime municipal de la ville de Lyon ne devait pas être toujours assimilé à celui de Paris, et qu'une loi spéciale devait déterminer ce régime.

Il a donc annoncé que des études allaient être faites à cet égard. Dans cette situation, il est naturel que le gouvernement réserve sa liberté d'appréciation et ne se détermine qu'après un examen complet de la question, et au point de vue général et au point de vue spécial. Nous espérons que ce but sera atteint par le projet de loi que nous apporterons au Corps législatif. (Très-bien ! très-bien !)

TRIBUNAUX

Réunion publique. — Rébellion ; offenses envers l'empereur. — Excitation à la haine et à commettre un crime.

M. Gustave Flourens, fils de M. Flourens, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ancien pair de France, professeur au Muséum, est l'objet de poursuites à l'occasion de deux réunions publiques qui se sont tenues, le mois dernier, à la salle Rochecouart et à Belleville, à la salle de la Révolution.

A côté de lui, la prévention a fait asseoir MM. Pellerin, Pichon et Feret, qui étaient assesseurs dans les réunions que présidait M. Flourens. Un cinquième prévenu, M. Horn, vient répondre d'une contravention ; c'est d'ailleurs en liberté ; tous les autres prévenus subissent, depuis près d'un mois, la détention préventive.

M. Flourens présidait la réunion de la salle de la Révolution, lorsque le commissaire de police crut devoir prononcer la dissolution. Un des orateurs venait de dire : « Il n'y a qu'une majorité, celle du peuple. » Cette parole a paru de nature à motiver l'application de la loi ; seulement, M. Flourens, comme président, crut devoir résister, jugeant la mesure illégale.

La séance continua en l'absence du commissaire de police ; mais des agents de la police secrète, demeurés parmi les assistants, rapportent des fragments de discours d'où résulteraient, selon la prévention, les délits d'offenses envers l'empereur et d'excitation à la haine des citoyens et d'excitation à commettre un crime.

L'agent Cabaret prétend que M. Flourens, parlant de l'empereur Constantin, l'aurait traité de scélérat, et, ajoute le témoin, en cela je trouve rien qu'il n'ait pas tort. (Sourires.)

M. Flourens. — Ne puis-je donc dire d'un empereur ce que l'histoire en dit elle-même sans que ces agents de police ne supposent ensuite qu'il s'agit de leur empereur ?

Le même agent rapporte que l'orateur parlant de Charles I^{er} d'Angleterre, aurait rappelé ce mot de Cromwell : « Il était pourtant organisé pour vivre longtemps ; » puis qu'il aurait ajouté : « S'il ne nous débarrasse pas de lui, nous saurons nous en débarrasser par la force. »

L'agent de police ne précise pas autrement ; mais du rapprochement de ces fragments de phrases, la prévention en conclut que M. G. Flourens faisait allusion à l'empereur, et qu'il avait voulu exciter à commettre un crime.

L'un des prévenus proteste contre l'illégalité de son arrestation : C'est en vain, dit-il, que j'ai réclamé l'exhibition du mandat d'amener ; on m'a répondu qu'à la préfecture on me le représenterait. A la préfecture, j'ai réitéré ma demande, et alors on m'a menacé de me mettre au cachot.

L'allégation du prévenu est en effet confirmée en partie par la déclaration d'un des deux agents qui l'ont arrêté.

M. l'avocat impérial présente cette affaire comme une des plus graves de toutes celles qui ont motivé des poursuites contre les réunions publiques. Il s'agit, cette fois, d'une rébellion organisée, d'une émeute morale, d'une sorte de barricade élevée contre l'exécution de la loi.

Ce que les prévenus ont voulu, c'est sans doute provoquer l'autorité à faire usage de la force ; en cela, ils se sont mépris ; l'autorité n'a pas voulu recourir à la force ; c'est à la loi qu'elle demande de venger la loi. La justice saura donc proportionner le châtiment à la gravité de l'infraction.

Les prévenus ont présenté eux-mêmes leur défense. M. Flourens l'a fait dans des termes excellents, qui révèlent l'homme lettré, le docteur en lettres et en sciences. Le prévenu a occupé, comme suppléant de son père, une des chaires du Muséum. Il donna sa démission pour aller au secours des Crétois opprimés.

Répondant à certains sarcasmes du réquisitoire : « Non, dit M. Flourens, nous n'allions pas dans les réunions publiques pour chercher la renommée ni pour poser nos candidatures ; en ce moment, notre candidature se borne à être transférée de la prison de Mazas à celle de Pélagie. »

Tout en affirmant ses sentiments peu sympathiques à l'ordre de choses actuel, M. Flourens protesta contre le sens des lambeaux de phrases rapportés par l'agent Cabaret.

Le tribunal a rendu son jugement à cinq heures du soir.

Les prévenus ont été condamnés : Flourens à 3 mois de prison et 200 fr. d'amende ; Feret à 4 mois de prison et 200 fr. d'amende ; Pellerin à 6 mois ; Pichon et Horn à 300 fr. d'amende.

(Temps.)

CONCERT LUIGINI

Aujourd'hui Dimanche, à une heure, aura lieu, à l'Alcazar, le concert annuel de M. J. Luigini.

SOMMAIRE

Pour la première fois à Lyon, fragments de la Messe solennelle de G. Rossini.

Mozart, Marche turque, exécutée pour la première fois à Lyon.

Weber, ouverture d'Obéron.

F. David, Credo d'Herculanum.

G. Meyerbeer, ouverture de Marguerite d'Anjou et Grande marche du couronnement (orchestre et fanfare).

Grétry, duo de la Fausse Magie.

Auber, air des Djins de l'opéra le Premier jour de Bonheur.

Gounod, duo de Roméo et Juliette (l'Alouette.)

Ricci, valse de l'opéra Une folie à Rome, chantée pour la première fois à Lyon.

Pour la première fois à Lyon, prélude et marche nuptiale de l'opéra Lohengrin, de R. Wagner.

Partie vocale.

Mmes de Taisy, Singelee (pour ses adieux), Dartaux ; — MM. Delabranche (pour ses adieux), Méric (pour ses adieux), Marthieu, Danguin.

Partie instrumentale.

L'orchestre du Grand-Théâtre-impérial, augmenté des principaux artistes et amateurs de la ville, et la Fanfare lyonnaise, formant un ensemble de 200 exécutants.

PROGRAMME.

1 Ouverture d'Obéron. WEBER

2 Pardon pour notre crime, mélodie écrite spécialement pour voix de baryton, avec accompagnement d'orchestre grave, composée par R. P. Ligonnet chantée par M. Méric (pour ses adieux.) ROSSINI

3 Messe solennelle (fragments) de... A. Domine, solo, air pour ténor, chanté par M. Sylva. B. Quoniam, solo, air pour basse, chanté par M. Marthieu. MOZART

4 Marche turque, exécutée pour la première fois à Lyon par l'orchestre du Grand-Théâtre impérial. RICCI

5 Valse de l'opéra Une Folie à Rome, chantée pour la première fois à Lyon, par Mlle Singelee (pour ses adieux). GRÉTRY

6 Duo des vieillards de l'opéra la Fausse Magie, chanté par MM. A. Guillot (pour ses adieux) et Danguin. MEYERBEER

7 Ouverture de Marguerite d'Anjou, par l'orchestre. F. DAVID

8 Credo de l'opéra Herculanum, chanté par Mme de Taisy. R. WAGNER

9 Prélude et marche nuptiale de l'opéra Lohengrin, exécuté pour la première fois à Lyon, par l'orchestre. AUBER

10 Air des Djins, chanté par Mlle Dartaux. GOUNOD

11 Grand duo de Roméo et Juliette, chanté par Mme de Taisy et M. Delabranche (pour ses adieux). LYON 1855

12 Grande marche du Couronnement, exécutée pour la première fois à Berlin, lors du couronnement de Sa Majesté Guillaume I^{er}, roi de Prusse. — Orchestre du Grand-Théâtre et la Fanfare lyonnaise, formant un ensemble de 200 exécutants. MEYERBEER

Prix des places : fauteuils, 5 fr. ; places numérotées, 3 fr. — Billets de pourtour, 4 fr.

On trouvera des fauteuils et places numérotées, billets de pourtour, dans tous les magasins de musique, à la librairie Méra, rue Impériale ; au cercle de la Fanfare lyonnaise, chez le concierge du Grand-Théâtre et à la porte de l'Alcazar, au moment du concert.

La Société de l'Enseignement libre et laïque tiendra une réunion publique, dimanche 2 mai, à une heure du soir, dans la salle Valentino, place de la Croix-Rousse, 8.

Objet de la réunion : Exposition du but de l'Enseignement libre et laïque.

Orateurs : MM. Flotard et Louis Andrieux.

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

A DATER DU 20 AVRIL

LES BUREAUX ET ATELIERS DE

L'ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE

Situés ci-devant rue Tupin, 31

SONT TRANSFÉRÉS

12. RUE DE LA BARRE, 12

AUX DEUX PASSAGES

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

36, rue et place Impériale, 38

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HENRY PERROT

Successeur de MADIOT et PERROT

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUR TOUTES LES MARCHANDISES

Arrivages considérables et journaliers

D'ASSORTIMENTS NOUVEAUX

mis en vente à un

BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE.

Tous les articles sont marqués en chiffres connus pour être vendus à véritable PRIX FIXE et avec la plus scrupuleuse loyauté.

AUX DEUX PASSAGES

36, rue et place Impériale, 38

A côté du passage de l'Argue.

Chez tous les Libraires

L'EXCOMMUNIÉ

Organe des Libres-Penseurs lyonnais

Numéro : 10 c. — Trimestre : 2 fr.

L'ÉLECTEUR LIBRE

Nouveau journal qui a paru jeudi 25 mars, prend la place de l'Electeur, supprimé par la retraite de son gérant, M. A. Pasquet.

Le comité de direction politique de l'Electeur libre se compose, comme celui de l'Electeur, de MM. Jules Favre, Hénon, Ernest Picard.

Les bureaux sont toujours rue du Croissant, 16 ; on en reçoit les abonnements.

Prix : Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr., avec la Gazette du village comme prime.

En ajoutant 2 francs, on reçoit les séances du Corps législatif.

Le Gérant responsable, RICHON

Lyon, Association typographique. — Regard, rue de la Barre, 12

EN VENTE CHEZ DENIS, RUE IMPÉRIALE, 12

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF A LYON

ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE

PAR EUGÈNE FLOTARD.

PRIX : 3 FR.

Condition publique des Soies de Lyon, du 23 au 30 avril 1869

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROSSE	LEVANT	BENGALÉ	GRINE	JAPON	PRIX	Semaine antérieure		
											Poids	Nombre	Poids
244	Organsins . . .	88	24	59	7	12	26	16	32	»	17760	218	17760
179	Trames . . .	15	2	22	1	2	14	79	44	»	12923	190	12923
185	Grèges . . .	58	»	33	2	3	17	37	33	»	14354	208	14354
48	Diverses . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	»
17	Bobines . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»
673		161	26	94	10	17	57	132	111	»	45239	658	45239

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROSSE	LEVANT	BENGALÉ	GRINE	JAPON	PRIX	Semaine antérieure		
											Poids	Nombre	Poids
14	Organsins . . .	3	1	»	»	»	2	1	7	»	536	10	536
30	Trames . . .	»	»	2	»	»	1	19	8	»	1703	26	1703
101	Grèges . . .	3	»	»	»	»	3	45	50	»	7300	146	7300
51	Diverses . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	»
196		6	1	2	»	»	6	65	65	»	9541	201	9541

Dernier n° place des soies et bobines, depuis le 1^{er} du mois, 2789 — Dernier n° des ballots pesés, 845

(1) Voir la Discussion du 18 avril.